

Article

« L'action politique syndicale »

Louis-Marie Tremblay

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 21, n° 1, 1966, p. 44-57.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/027646ar>

DOI: 10.7202/027646ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'action politique syndicale *

Louis-Marie Tremblay

L'auteur étudie en premier lieu la notion d'action politique syndicale. Après avoir relevé les divers usages du terme, il propose une définition fonctionnelle en distinguant entre objectifs et méthodes. L'action politique syndicale peut avoir une triple finalité et elle est de deux sortes. De là, l'auteur décrit trois modèles analytiques et les caractérise. Puis, se basant sur des considérations d'ordre empirique et d'ordre théorique, il fait un effort de prévision de l'évolution des mouvements syndicaux en cette matière.

* * *

« Celui qui croit encore aujourd'hui que des syndicats de tendances peuvent servir les intérêts des travailleurs n'a rien appris d'une longue histoire douloureuse. Nous, représentants d'un mouvement syndical jeune, nouveau, et pourtant conscient de ce qu'il doit à la tradition, sommes les héritiers légitimes de tous ceux qui, dans tous les camps et dans toutes les tendances, ont oeuvré pour le bien du mouvement ouvrier. A bon droit, nous pouvons nous réclamer aussi bien de Kolping que de Lassalle et aussi bien de Legien que de Stegerwald, aussi bien de Jakob Kaiser que de Hans Bockler, de « Rerum Novarum » et de « Mater et Magistra ». ¹

TREMBLAY, LOUIS-MARIE., B.A., B.Sc.Soc., M.R.I., Ph.D. Professeur agrégé et Directeur, Département de relations industrielles, Université de Montréal.

* Cet article s'inspire d'une communication présentée par l'auteur au 32^e Congrès annuel de l'ACFAS, tenu à l'Université d'Ottawa les 6, 7 et 8 novembre, 1964. Celui-ci désire remercier toutes les personnes qui, à la suite de cette communication, lui ont fait des remarques très pertinentes et très utiles pour la fin présente, en particulier monsieur S.J. Rawin, le R.P. Gérard Hébert, s.j., ainsi que monsieur Eugène Forsey. Il ne fait point de doute cependant que l'auteur est le seul responsable du contenu de cet article et de sa formulation. Soulignons en plus que la mise au point de l'article a été terminée avant l'annonce des élections fédérales du 8 novembre 1965.

(1) Extrait d'une allocution du président de la centrale syndicale allemande, le D.E.B., lors du Congrès extraordinaire de 1963, cité par : Jeanne Parodi, « Les doctrines économiques socialistes et l'action syndicale dans le mouvement ouvrier allemand d'aujourd'hui », *Sociologie du Travail*, vol. 6, no 3, 1964, p. 279.

Introduction

Le caractère politique du syndicat en matière d'auto-gouvernement et comme groupe de pression ne fait point de doute. Cependant, la politisation syndicale a longtemps été (et le demeure encore dans plusieurs milieux) une question fort explosive et controversée, parce qu'elle a été abordée et discutée dans une perspective marxiste. Suivant l'option idéologique elle était congénitale ou anti-congénitale au monde du travail organisé. L'endossement du N.P.D. par le C.T.C., en 1961, l'a remise à l'avant-scène. Depuis, la vitalité des groupements socialistes et des avant-gardistes lui confère une constante actualité.² Mais la confusion dans les esprits et dans les mots n'a pas pour autant été dissipée.

Le présent article est un essai de définition et de classification sociologique des activités à caractère politique des syndicats dans le double but de clarifier la notion d'action politique syndicale et de proposer un modèle qui favorise l'analyse historique et théorique. Comme le remarque André Gorz: « il n'y a pas de crise du mouvement ouvrier, mais il y a une crise de la théorie du mouvement ouvrier ». ³ Au Québec, le rapport entre l'action économique et l'action politique est repensé de façon critique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du syndicalisme. Cet essai est une tentative dans ce sens. Il ne prétend à aucun caractère magistral. Il ne veut pas non plus s'ériger en juge des opinions exprimées de part et d'autre. Il se veut, au contraire, un effort de réflexion analytique dans une perspective strictement académique.

L'action politique syndicale: Définition

L'acception coutumière du terme action politique restreint sa portée, à peu près exclusivement, à cette phase du rôle du citoyen qui consiste à contribuer comme voteur à l'élection de représentants, en

(2) Cette vitalité est manifeste si l'on considère l'existence de trois revues qui s'inspirent officiellement d'une idéologie de gauche: *Révolution Québécoise*, *Parti Pris* et *Socialisme 64*. La dernière fait très sérieux et semble à droite par rapport aux deux autres, spécialement la première. Les caucus de la gauche tenus récemment sont aussi révélateurs. Des chefs syndicaux éminents ont été vertement pris à parti par certains de leurs membres et de leurs leaders locaux qui donnent une impression d'impatience. A l'observateur non-averti, ces chefs paraissent obligés d'endiguer des forces qui piaffent et veulent échapper à leur emprise. Il ne semble pas toutefois que ce mouvement de gauche ait réussi à pratiquer des brèches importantes dans les attitudes coutumières des masses laborieuses.

(3) ANDRÉ GORZ, *Stratégie ouvrière et néo-capitalisme*, Paris, Editions du Seuil, 1964. Cité par Pierre Vadeboncoeur dans *Socialisme 64*, no 2, 1964, p. 84.

possédant le pouvoir de choisir suivant son libre arbitre et le droit de tenter de convaincre ses concitoyens d'imiter son option. La sanction de son vote doit lui conférer une capacité de contrôle qui est source de pouvoir politique. C'est conformément à ce système de pensée que les activités politiques des syndicats ont été discutées. On les a en effet perçues et analysées du point de vue du pouvoir dont disposent les travailleurs, comme collectivité organisée, afin de contrôler les élus du peuple. L'action politique syndicale a alors été définie normativement dans les termes de l'établissement ou non d'un lien organique quelconque entre les syndicats et un parti politique.

Comme l'indiquait Adolf Sturmthal, trois thèses principales sont identifiables sur ce point dans le monde anglo-saxon.⁴ Dans «Industrial Democracy», S. & B. Webb conçoivent l'action politique syndicale comme un moyen nécessaire dont le travail organisé doit inévitablement se servir s'il entend obtenir une grande efficacité économique. C'est pourquoi son éventuelle alliance avec un parti politique est logique et rationnelle. Selon le point de vue léniniste-marxiste, tel qu'exposé par Lénine dans «L'Etat et la Révolution» et dans «Que faire?», un syndicalisme non-politique ou apolitique, si l'on considère l'importance instrumentale des syndicats dans la révolution, est une absurdité et une manifestation réactionnaire anti-naturelle. Enfin, Selig Perlman dans «A Theory of the Labor Movement» se situe aux antipodes des marxistes en présentant l'action politique syndicale comme un signe d'immatunité ou comme une déviation temporaire causée par l'influence indue d'intellectuels révolutionnaires.

Les Webb envisagent l'action politique du point de vue instrumental et les marxistes, du point de vue fonctionnel. Perlman, pour sa part, confond et rejette l'un et l'autre.⁵ Il ressort de leurs diverses considérations que l'action politique syndicale réside fondamentalement en la présence des syndicats dans le domaine politique, soit parce que des objectifs à caractère politique ou non-politique nécessitent néanmoins l'utilisation de méthodes politiques. Elle se situe donc dans l'ordre des moyens tout comme l'action économique. *Elle est constituée de l'ensemble des comportements (attitudes et actions) des organisations syndicales (locales, intermédiaires, centrales) au niveau du système politique*

(4) ADOLF STURMTHAL, «Some Thoughts on Labor and Political Action», *Relations Industrielles*, vol. 17, no 3, pp. 244-258.

(5) Quant à ce dernier, voir l'article de l'auteur : «La théorie de Selig Perlman : une étude critique», *Relations Industrielles*, vol. 20, no 3, avril 1965, pp. 295-340.

(c'est-à-dire auprès des gouvernements scolaires, municipaux, régionaux et national).

Il importe de distinguer cependant entre la finalité d'un comportement politique et la structure de ce comportement. En effet, les discussions et les confusions se produisent non pas quant au principe ou à la nature de l'action politique mais quant à l'objet et à la forme de cette action. Cette distinction une fois faite, un modèle peut être construit.

Finalité de l'action politique syndicale

A notre point de vue, une triple finalité potentielle est attribuable à l'action politique des syndicats. Ces fins peuvent être recherchées individuellement ou collectivement de façon plus ou moins consciente ou inconsciente. Elles correspondent à une triple division dans les objectifs des syndicats, selon que ceux-ci ont un caractère professionnel, para-professionnel et non-professionnel.

La fonction de l'action politique des syndicats serait donc:

- a) soit de protéger et de promouvoir les intérêts professionnels (matériels, économiques et sociaux) de leurs membres;
- b) soit de participer, comme groupe d'intérêt ou corps intermédiaire, au pouvoir politique (c'est-à-dire aux prises de décision d'ordre politique);
- c) soit de faire valoir ou mettre en oeuvre une philosophie ou une conception idéologique de la société et de ses structures socio-économiques, de type socialiste ou communiste.

Dans le premier cas, le syndicat n'abdique pas dans l'industrie ni dans l'entreprise. Il ne substitue pas non plus l'action politique à l'action économique. Au contraire, son engagement politique est fondé sur sa fonction institutionnelle spécifique: la défense et la promotion des intérêts du salariat. L'action politique supplémente alors l'action économique, dont elle est un prolongement logique et nécessaire. Tout comme cette dernière, elle est axée sur l'exercice du rôle de travailleur. Elle porte en particulier sur la représentation des intérêts professionnels et les services au bénéfice de la profession. Elle peut être utilisée aussi pour aider à la réglementation des rapports professionnels.

Dans cette perspective, l'action politique est une partie intégrante de l'interaction des acteurs dans le système de relations industrielles.

De l'arène économique, la négociation collective, en fait, est transportée dans l'arène politique. Le syndicat applique ainsi son pouvoir de marchandage auprès des gouvernants afin de pallier aux faiblesses de l'action autonome ou aux déficiences du système de rapports collectifs. ⁶ L'action politique alors, loin d'être une fin, est un recours instrumental logique et naturel. C'est pourquoi, le syndicalisme peut être considéré de ce point de vue comme une institution politique aussi bien qu'une institution économique. ⁷

D'autre part, tout comportement dans le domaine politique suppose une certaine volonté d'être parti au pouvoir politique d'une manière quelconque. Mais de façon plus explicite, le vouloir expresse de participer à des prises de décision d'ordre politique implique davantage qu'une simple recherche de législations favorables où la défense « ad hoc » des intérêts d'un groupe particulier. Il demeure vrai que l'Etat politise le syndicalisme quant aux objectifs para-professionnels parce qu'il assume graduellement l'éventail de la sécurité sociale qui relevait à l'origine de l'initiative individuelle et de la mutualité, dont le syndicalisme avait pris la relève. Une option plus large, cependant, dépasse les cadres de la simple protestation d'un groupe d'intérêt et s'inscrit dans une politique explicite d'intégration des travailleurs, comme tels, au sein de la société globale. Cette option repose sur un effort de prise de conscience des problèmes communautaires, (même si cette prise de

(6) La faiblesse intrinsèque ou extrinsèque du pouvoir économique de marchandage de l'union serait le facteur déterminant de la propension à utiliser complétement l'action politique, propension accélérée par l'importance de l'acuité des problèmes. L'étude de M.T. Stanley apporte un exemple. Voir : « The Amalgamation of Collective Bargaining and Political Activity by the UAW », *ILRR*, vol. 10, oct. 1956, pp. 40-47. Il conclut : « The extension of collective bargaining to the national political arena is an instance of the scope of union action paralleling the scope of the product market with the political activity itself a logical concomitant of economic forces at work within and upon the imperfectly competitive auto industry » (p. 47). Dans l'industrie de l'automobile, le pouvoir de marchandage syndical est fort en matière de salaire mais faible en matière de la sécurité de l'emploi. C'est cette faiblesse sur le plan économique, beaucoup plus que les aspirations particulières des chefs, qui, dans une situation de fortes tensions causées par les fluctuations dans l'embauche et le progrès technologique, incitent à recourir à des moyens de caractère politique. A titre d'hypothèse, la loi suivante peut être formulée. La propension à l'action politique supplétive est inversement proportionnelle au pouvoir économique de marchandage afin de réduire des tensions généralisées dans les rôles industriels.

(7) Le syndicalisme nord-américain a toujours été politisé dans cette perspective afin d'assurer sa sécurité institutionnelle et de faire avancer la libéralisation des droits des travailleurs. Notons que cette optique correspond à la conception gompérienne de l'action syndicale. C'est d'ailleurs la seule forme d'action politique que Perlman, dans des écrits subséquents à la « Theory » accepte comme conforme à l'esprit d'un syndicalisme stable et responsable.

conscience s'amorce souvent dans la mesure où les travailleurs sont touchés) puis sur l'intention, à la fois intéressée et désintéressée, d'assumer une responsabilité à l'égard de leur solution.

Une activité politique de cette sorte est une fonction syndicale manifeste et un mécanisme essentiel du rouage démocratique. Mais, en ce faisant, les syndicats se soumettent à des impératifs qui influencent leur action. Comme l'écrit Goetz-Girey :

« A partir du moment où ils s'inquiètent du revenu national, de la demande globale, du volume et de l'orientation des investissements, les syndicats se détournent de l'idéologie purement ouvrieriste. »⁸

Ils ne peuvent plus se cantonner dans un rôle strictement de protestation ou de contestation, bien qu'ils demeurent premièrement les représentants d'une collectivité définie. Ceci pose, d'une part, le problème de la représentativité démocratique réelle des organisations, et d'autre part, le problème de leur compétence. Ceci nécessite, entre autre, l'adaptation des structures et l'intégration fonctionnelle d'experts dans les cadres administratifs des syndicats.⁹

Dans le troisième cas, l'action politique vise à faire avancer des objectifs inspirés par une idéologie particulière à caractère réformiste ou révolutionnaire.¹⁰ Le syndicalisme transcende alors ses fonctions traditionnelles comme agence de revendication et comme corps intermédiaire en se mettant au service d'un système de pensée. C'est une expérience que vivent plusieurs pays sous-développés, notamment de

(8) R. GOETZ-GIREY, « Syndicalisme et nation », *Revue de l'action populaire*, janvier-mai 1961, p. 312.

(9) Pour une discussion plus élaborée de ces questions, voir : PHILIPPE LAURENT, « La participation à la décision économique », *Revue de l'Action populaire*, avril 1963, no 1967, pp. 409-422 ; et LOUIS-MARIE TREMBLAY, « Le syndicalisme en contexte socialisé », dans *Socialisation et Relations Industrielles*, Rapport du XVIII^e Congrès des Relations Industrielles, Québec, P.U.L., 1963, pp. 57-74.

(10) Il y a toujours une pensée, dont les thèmes ne sont pas nécessairement bien articulés et organisés qui soutient l'action, aussi pragmatique, immédiate ou limitée qu'elle puisse être. Dans le cas présent, il s'agit généralement de rationalisations descriptives et « a priori » fondées sur des postulats pré-définis selon lesquels le syndicalisme devient le véhicule idéal ou l'instrument par excellence de réforme sociale. Comme l'ont indiqué plusieurs auteurs dont Selig Perlman, les conceptions idéologiques à la base d'une telle orientation des syndicats ne sont généralement pas le fruit d'une fermentation interne. Historiquement, elles ont plutôt été empruntées, par une sorte d'osmose sociale, à des mouvements externes au syndicalisme, tels que le marxisme, le socialisme, le christianisme social... Mais avec la spécification des institutions, l'influence de cette fertilisation est décroissante. Cent cinquante ans d'histoire syndicale le démontrent.

l'Asie et de l'Amérique du Sud. Il se politise alors à un degré qui varie avec l'éventail de ses fins. Cela ne signifie pas cependant qu'il se transforme nécessairement en parti politique ou qu'il devient obligatoirement l'organe d'un parti politique particulier, bien que ces deux éventualités soient présentes. Ses modes d'action s'échelonnent de la simple influence à la recherche de la prise du pouvoir.¹¹

Les modes d'action politique syndicale

Dans les faits l'action politique des syndicats adoptent diverses modalités. A notre point de vue, celles-ci doivent être regroupées sous deux grands titres généraux: partisans et non-partisans selon qu'un parti politique sert ou non de véhicule aux comportements politiques des syndicats.¹²

« L'action non-partisane se limiterait à influencer le gouvernement ou les élus du peuple en manoeuvrant, contrôlant, influençant un ou plusieurs rouages du mécanisme gouvernemental, mais sans pour cela vouloir exercer soi-même le pouvoir et prendre la responsabilité des actes de l'administration. »¹³

Si l'indépendance politique des syndicats est le caractère primordial de l'action politique non-partisane, cette définition n'exclut pas, le support occasionnel d'un parti politique, de candidats aux élections ou d'un programme électoral spécifique. Il s'agit alors d'un support tactique et temporaire dicté par la situation. A l'inverse, l'action politique partisane suppose une volonté arrêtée d'utiliser systématiquement l'électorat. Ce qui distingue fondamentalement ces deux modalités c'est que: d'une part, le syndicat applique son pouvoir de marchandage dans le domaine politique pour avantager les objectifs qu'il poursuit par l'entremise d'une réglementation externe; d'autre part, il cherche à s'associer à un parti politique ou à devenir le pouvoir politique pour assumer un contrôle et une responsabilité dans les prises de décision d'ordre politique.

(11) La C.G.T. révolutionnaire est l'exemple d'un syndicalisme idéologique qui conservait néanmoins à l'état pur, son indépendance vis-à-vis les partis politiques.

(12) Certaines classifications de l'action politique donnent lieu à des confusions terminologiques. Entre autre, on adopte parfois comme forme générique, l'action politique directe ou indirecte; on assimile action politique engagée ou non-engagée et les conceptions adoptées ci-dessus. Ces divisions nous apparaissent plutôt comme des sous-catégories de la présente classification. En effet, l'action politique partisane et l'action politique non-partisane peuvent prendre des formes plus ou moins directes et comporter un degré variable d'engagement de leurs auteurs.

(13) EMILE GOSSELIN, « Rôle du syndicalisme dans la vie politique », *Relations Industrielles*, vol. 9, no. 1, décembre 1953, p. 6.

L'action non-partisane se subdivise en: bureaucratique, éducative et de pression. Elle est bureaucratique lorsque des représentants syndicaux participent officiellement, au nom du travail organisé, dans des commissions ou des corps consultatifs, administratifs ou quasi-législatifs du gouvernement. Elle est éducative lorsque les organisations syndicales s'efforcent, d'une part, d'améliorer la capacité de leurs membres d'user rationnellement de leur droit de vote, et d'autre part, d'éveiller l'opinion publique sur des options ou des décisions politiques qui s'imposent en exposant le bien fondé du point de vue syndical. Enfin, la méthode, dite de pression, adopte des formes diverses: support de candidats favorables au mouvement syndical; candidature de syndiqués sans engager les mouvements syndicaux; présentation de mémoires et pratique de l'antichambre auprès des autorités gouvernementales; déclarations et prises officielles de position à l'égard des attitudes ou des politiques gouvernementales.

Sous la dénomination partisane s'inscrivent: le parti politique ouvrier, formé et dirigé par les travailleurs; l'association ou la participation dans un parti politique, par l'affiliation des organismes syndicaux, par le support financier ou autrement; l'endossement d'un parti politique par l'acceptation officielle de son programme sans affiliation et sans support financier systématique.¹⁴

Vers un modèle d'action politique syndicale

L'analyse théorique de la notion d'action politique syndicale entraîne l'identification de trois modèles syndicaux. L'un est professionnellement plutôt que politiquement orienté et agit dans le domaine économique plutôt que dans le domaine politique. C'est le modèle économique-professionnel. L'autre est ambivalent, à la fois dans les buts et les méthodes. Un certain équilibre est réalisé entre les objectifs professionnels et les objectifs para-professionnels. Le troisième, à l'inverse, est plus politique que professionnel et économique. C'est le modèle politique.

(14) Le troisième mode correspond à la relation qui existait entre le C.C.F. et le C.C.T. qui le reconnaissait comme son bras politique. La relation C.T.C. - N.P.D. s'apparente à celle de l'association. Cette association toutefois est le fait des affiliés du C.T.C. plutôt que de lui-même. Ce dernier s'est borné à contribuer à la formation du N.P.D. Puis, fidèle à la tradition du C.M.T.C., a évité de se compromettre ouvertement en invitant seulement ses affiliés à le faire.

	FIN	METHODE
Modèle I	professionnel > para-professionnel	économique > politique
Modèle II	professionnel = para-professionnel	économique = politique
Modèle III	professionnel < para-professionnel	économique < politique

Les cas extrêmes du syndicalisme strictement politique et du syndicalisme strictement économique-professionnel, apparaissent de plus en plus comme des formules dépassées et non-viables dans le contexte actuel et futur. Peut-on cependant, à partir de l'évolution que ce fait sous-entend, dégager un prototype futur? En tel cas, la convergence potentielle vers le modèle central semble plausible. En effet, l'hypothèse qu'il devienne éventuellement le modèle principal est supportée par les expériences récentes des mouvements syndicaux occidentaux.

Les tendances idéologiques visant à transformer la société ou à reconstruire le monde sont en perte de vitesse au sein des mouvements syndicaux. Avec l'institutionnalisation et le développement de cadres professionnalisés, ces derniers perdent leurs caractères révolutionnaires ou réformistes. De plus, les mouvements idéologiques ne sont plus, pour eux, des exportateurs dynamiques d'idées génératrices. C'est pourquoi les syndicats tendent davantage à refléter les préoccupations quotidiennes.

Le syndicalisme français illustre cette évolution. Il s'est longtemps affirmé plus politique qu'économique tant dans ses objectifs que dans ses méthodes. Parce que le monde du travail faisait face moins à des problèmes d'occupation du métier qu'à des problèmes de conquête d'un statut social dans une société dont les cadres moyennageux étaient décadents, il proclamait son internationalisme et son indépendance et s'élevait contre le système économique, le régime politique et les principales valeurs de la nation française. Mais, avec l'impact de l'industrialisation, il a évolué et évolue encore, en acquérant des formes similaires à celles du modèle dit économique-professionnel. Il conserve néanmoins une certaine originalité qui reflète son passé. En effet, parce que son pouvoir économique de marchandage est inférieur à celui des mouvements américain et britannique, il possède une plus grande propension à agir au niveau de l'Etat. Ainsi, s'il a atteint un certain équilibre entre les objectifs professionnels et para-professionnels, il demeure encore cependant relativement plus politique qu'économique dans ses méthodes.

En Amérique du Nord, le processus inverse est en marche. L'ancien modèle gompérien, systématiquement, de plus en plus se donne des objectifs para-professionnels et recourt à des méthodes politiques. De plus, ce processus apparaît actuellement irréversible et semble devoir s'accroître. D'une part, les forces du marché telles que la technologie et l'interdépendance économique, l'envergure des problèmes, le rôle de l'Etat dont la présence est de plus en plus immédiate et dynamique, contraignent le syndicalisme à agir dans le domaine politique. D'autre part, en devenant lui-même plus hétérogène et plus démocratique dans ses sources de recrutement, il acquiert de nouveaux intérêts et se confère de nouvelles responsabilités. Tout comme en Angleterre et dans les pays nordiques, il se préoccupe alors davantage comme corps intermédiaire des problèmes qui concernent l'ensemble de la nation, problèmes dont un grand nombre ont une portée spécifiquement politique.

Cette option est clairement exprimée par George Meany dans son introduction à la déclaration de principes proposée en 1964 par la FAT-COI aux conventions des deux partis politiques américains.

« This infinite variety is reflected in the everwidening scope of the AFL-CIO's legislative program, for we try to represent the needs and aspirations of all workers, in all phases of their lives. Thus we are for more clear trout streams as well as for better unemployment compensation ; for a humane immigration policy as well as a shorter workweek. »¹⁵

D'autre part, au Canada, considérant l'alliance du travail organisé et du N.P.D., l'éventail des matières et les prises de position des deux centrales sur des questions qui intéressent la nation, la recherche d'une participation politique syndicale est encore plus manifeste qu'aux Etats-Unis.

Il semble donc, du point de vue fonctionnel, que les tendances actuelles laissent présager une évolution graduelle vers les formes multifonctionnelles du modèle central. Une autre question se pose maintenant, à savoir: Quelles seront les modalités des comportements politiques syndicaux.

Parmi les formes non-partisanes, l'action politique de pression s'est avérée, jusqu'à présent, la méthode la plus usitée et la plus rentable.

(15) GEORGE MEANY, dans Préface à: *Platform Proposals of the AFL-CIO to the Republican and Democratic National Conventions 1964.*

Cependant, un mouvement se dessine, de façon de plus en plus prononcée, qui vise à conférer une importance prépondérante à la méthode bureaucratique. Sporadique au début, cette tendance s'exprime de plus en plus dans des formes institutionnalisées. Elle suit le développement des fonctions étatiques et adopte actuellement comme forme principale, la participation au plan.

Jusqu'ici cependant, l'apport syndical n'a pas eu la signification attendue. Mais, si les syndicats n'ont pas fourni leur pleine mesure c'est dû autant, sinon davantage, à des vices des structures de participation qu'à des faiblesses syndicales. En effet, la contribution du travail organisé a été perçue de part et d'autre, par référence au modèle économique alors que les dimensions et les implications des problèmes dépassaient les cadres de ce modèle.¹⁶

Dans le plan français, notamment, la présence syndicale est plus figurative et accessoire que réelle. Dans ce système de consultation limitée, la participation syndicale a été chaotique et pragmatique parce qu'elle affaiblissait la position syndicale en réduisant son pouvoir de marchandage dans l'industrie et parce que, les choix du plan, une fois les postulats établis, ne laissaient plus prise au marchandage.

Compte tenu de l'expérience et du caractère apparemment irréversible des forces qui poussent le syndicalisme vers le modèle central, une participation syndicale fructueuse dans les organismes bureaucratiques, spécialement du plan, repose sur une infra-structure qui fournisse une pénétration réelle des processus de décision économique et un véritable contrôle des mécanismes de production. Une telle infra-structure permet la résorption des antagonismes et des conflits ainsi qu'une prise de responsabilité réelle.

D'autre part, du point de vue partisan, l'alliance syndicale avec un parti politique s'est avérée historiquement plus rentable que le parti politique ouvrier. Celle-ci est conforme à la nature du syndicalisme économique-professionnel alors que la forte compromission envers un parti politique correspond davantage au syndicalisme politique. L'évolution vers le modèle multifonctionnel entraîne des réajustements. Les

(16) Cette constatation se dégage de l'expérience française. Voir: JEAN MEYNAUD, *Planification et politique*, Etude de Science Politique, 6, 1963; FLANDIN, W. et DARRICAN, A., « La participation syndicale au IV^e Plan », *Revue de l'Action Populaire*, mars 1961, pp. 307-32.

partis politiques ouvriers ne survivent pas. De même, les alliances deviennent de plus en plus rares.

En Europe, un tel lien existe seulement en Angleterre et en Norvège. Il a été abandonné en Belgique. Mais, selon W. Pickles, la relation entre le Parti Travailleiste britannique et le T.U.C. est de moins en moins forte et diversifiée. Non seulement n'implique-t-elle aucune identification des intérêts et des fins des deux institutions, mais repose de plus en plus, au contraire, sur un simple échange de services mutuels.¹⁷ Au Canada, la relation CTC-NPD, inspirée du modèle britannique, déroge à la tradition syndicale nord-américaine. Cependant, cette dérogation est moins radicale qu'elle ne le paraît. Elle demeure, en effet, conforme aux caractères du modèle économique-professionnel. Les déclarations des principaux chefs syndicaux, tels que Jodoin et Provost, indiquent clairement que l'action politique partisane est conçue principalement dans la perspective des intérêts économique-professionnels des membres et est un instrument que l'on utilise parce que les méthodes traditionnelles non-partisanes s'avèrent insuffisantes.¹⁸ L'efficacité prime sur l'idéologie. Il s'agit aussi d'un échange de services mutuels. C'est pourquoi, tout en conservant une relation organique avec le NPD, par l'entremise de certains affiliés, le CTC peut logiquement proclamer son indépendance vis-à-vis ce parti et sa capacité de s'en désolidariser à l'occasion.

L'hypothèse qu'il s'agit là présentement d'une phase intermédiaire est plausible. L'évolution vers le modèle central parallèle l'importance croissante du rôle de l'Etat dont le corollaire est la participation dynamique des corps intermédiaires dans le processus de décision. L'institutionnalisation de cette participation appelle une activité politique bureaucratique de plus en plus importante et systématique. Celle-ci est susceptible de s'avérer plus rentable que l'utilisation d'un parti politique, et de le supplanter éventuellement, parce qu'elle est moins compromettante et moins sujette aux aléas de la politique, à la condi-

(17) WILLIAM PICKLES, « Trade Unions in the Political Climate » dans B.C. Roberts, Ed. *Industrial Relations Contemporary Problems and Perspectives*, London, Methuen & Co. Ltd, 1962, pp. 28-61.

(18) Voir les déclarations du président Claude Jodoin: lors du colloque tenu conjointement par le CTC et le parti CCF à Winnipeg, du 28 au 30 août, 1959; de la convention du CTC, tenue à Montréal en 1960; de l'ouverture de la convention de fondation du NPD, en 1961. Aussi Roger Provost, « La FTQ et l'action politique à l'échelle provinciale », *Relations Industrielles*, vol. 13 no. 1, janvier 1958, pp. 54-57.

tion toutefois, que l'intégration du syndicalisme dans le processus de prise de décision soit réelle. Alors, l'alliance avec un parti politique et la participation bureaucratique se dédoubleront et deviendront dans les faits une antinomie.

Conclusion

L'action politique syndicale se situe dans l'ordre des moyens nécessaires et conformes à la nature du syndicat. Aussi, toute discussion doit-elle dépasser l'opposition simpliste au mot plutôt qu'à la chose. Le problème véritable, en effet, réside dans la définition et l'appréciation du rôle instrumental ainsi que dans le choix des modalités des comportements politiques syndicaux. L'option entre les alternatives est une décision politique des syndicats. Cette décision dépend de la rentabilité globale de l'option dans une situation donnée, soit, en définitive, de la dynamique de l'organisation dans un contexte de forces à la recherche d'un équilibre.

ORGANIZED LABOR AND POLITICAL ACTION

Many discussions on labor political action are a-scientific and emotional because they rest on a subjective approach which is due to the utilization of a marxist terminology and conceptual system. In Canada, labor political action is an increasingly important question. In this paper the author proposes a re-definition and a typological classification of labor political activities and try to build a theoretical model.

Three systems of thought are identifiable on this question in the English litterature. For the Webbs labor political action is a necessary instrumental mean for greater economic efficiency. For the marxists, unionism being a revolutionary device, a non-political union is anti-natural and reactionnary. For Selig Perlman it is the opposite point of view.

In the present paper, labor political action is defined as any behavior (attitudes and actions) of labor organizations (local, intermediary or confederal) at the level of the political system (school, city or state administrations). The political behaviors may have a triple possible purpose: a) to protect and promote the professionnal interests (social, economic...) of their members; b) to participate in the political process as an interest group (or intermediary group) on their behalf; c) to implement an ideology or a particular definition of the social order or the economic and political structures.

In the first case, political action is complementary to economic action. It is a necessary constituent of the industrial relations system. It is a functional supplement

to weaknesses of union's economic bargaining power. From this point of view unionism appears to be a political as well as an economic institution. In the second case, unions tend to represent their members in the political process as producers holding other social roles in the community. This is also a manifest function of unionism. In doing so it becomes responsible to a certain degree of the common welfare. It can't no longer act as an institution of pure contestation. In the third case unionism exceeds its institutional functions since it no longer defines itself as the promoter of the professional and para-professional objectives of its members.

As a method of action, labor political action can be classified in partisan and non-partisan. Under the first name are: a) the political party controlled by organized labor; b) the affiliation to a political party; c) the support of a political party. Partisan action means that labor tries to influence the political power through the electoral system. But by the non-partisan way, labor uses its bargaining power with those who govern. The non-partisan action may be: a) the practice of lobbying on all its forms; b) the education of people on political issues; c) the bureaucratic participation in consultative or administrative commissions of a government.

Considering these two aspects of labor political action, three models may be proposed.

	OBJECTIVE		METHOD	
Model I	professionnal	> para-professionnal	economic	> political
Model II	professionnal	= para-professionnal	economic	= political
Model III	professionnal	< para-professionnal	economic	< political

The extreme cases, strictly professional and economical, and strictly para-professional and political cannot survive in a long period. The author contends that there are already historical forces in the occidental labor movements which will eventually lead them towards the model II. In the case of model III ideological tendencies have traditionally come from outside but this influence is slowing down at an increasing pace. As an example, the French labor movement is borrowing more and more from the American model. On the other hand the Gompers model, becoming more and more heterogeneous and democratic in its recruiting source, is socially and politically more responsible, as president Meany put it in his « Platform proposals of the AFL-CIO to the Republican and Democratic National Conventions 1964 ».

On the other hand, after a review of the traditional methods of political action, the author contends that the main and more fruitful method will eventually be the bureaucratic participation to the governmental process. In such case partisan political action will be useless and detrimental.

Meanwhile labor political action will remain a tool in the hands of unionism to reach its goals. The forms of this action will depend on political decision of the labor movement, which will be function of the general environment.